

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le trois octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD – CHARLASSIER - CHATEAU – CLEMENCEAU MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER – ARCHAT - GOURDON

Excusés M. TREMBLO pouvoir à M. DUEZ
M GRENIER pouvoir à M ARCHAT
Mme JANVIER ESPINOLA pouvoir à Mme CHARLASSIER

Absents : Mme LEVY DUMAS et M. LEVY

Secrétaire de séance M. VILLENEUVE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2011

Le compte rendu de la réunion du 5 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant la création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 2^{ème} CLASSE

Suite à l'avis du Centre de Gestion, concernant le changement de grade de Mme JEANNOT à savoir d'Agent spécialisé des écoles maternelles 1^{er} classe au grade d'Agent spécialisé Principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de fermer l'ancien poste et d'ouvrir le nouveau. Après discussion le Conseil décide d'ouvrir le poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe par 12 pour et 1 abstention.

EQUIPEMENT MULTISPORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Blaye a inscrit au budget 2011 les crédits nécessaires à la réalisation d'un équipement multisports sur la commune. Après discussion l'équipement multisports sera implanté entre les services techniques et le tennis. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la mise en place de thermostats dans la classe de CP, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Investissement

020	dépenses imprévues	- 600 €
21312	opération 10002	+ 600 €

VŒU POUR LA DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers mettant en cause le droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale. Cette réforme prévoit que le taux de la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) assise sur une partie de la masse salariale de l'ensemble des collectivités territoriales et fixé à 1 % depuis 1987, soit réduit à 0,9 % dès 2012. Cette baisse porterait atteinte au droit de la formation professionnelle garanti aux fonctionnaires territoriaux. Après discussion le Conseil Municipal par 11 pour et 2 absentions demande que soit rétabli le taux de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux.

POINT SUR LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

Monsieur le Maire fait le compte rendu des différentes réunions sur la CAB. Deux candidats ont répondu à l'appel d'offre : BERCAT, cabinet moderne, bien sur le projet technique moins sur l'aménagement paysager Coût de la maîtrise d'œuvre 4,89 %.

VRD Conception, dossier intéressant, bonne présentation avec des matériaux naturels, durables et avec peu d'entretien. Coût de la maîtrise d'œuvre 5,90 %.

Le Maire se charge de rencontrer des collègues élus pour savoir comment se déroule la CAB avec les deux candidats. Le comité de pilotage décidera ensuite.

Le 10 novembre à 16 heures le Président du Conseil Général viendra signer la Convention d'Aménagement de Bourg.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE AUX PRESIDENTS D'EPCI

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a pour objet de favoriser ces transferts de pouvoirs de police spéciale au président d'EPCI. Cette procédure de transfert est limitée à 2 domaines : l'assainissement et l'élimination des déchets ménagers. Dans ces domaines le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale ne s'effectue qu'en l'absence d'opposition expresse avant le 1^{er} décembre 2011. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser ce transfert. Après discussion le Conseil à l'unanimité souhaite que le Maire conserve les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers.

QUESTIONS DIVERSES

Presbytère

Monsieur le Maire a rencontré Madame VENANCI pour lui exposer le projet d'aménagement du bassin du presbytère. Elle est d'accord pour la réhabilitation et nettoyage du trou d'eau et participera à la remise en état avec les bénévoles.

Point sur les finances

Monsieur MOURLOT fait le point sur les finances au 30/09. La situation est satisfaisante. En fonctionnement 49 % du budget sont utilisés pour les : charges à caractère général et 76 % pour les charges de personnel. Monsieur le Maire rappelle qu'un don en bons d'achats sera adressé aux « Resto du Cœur ». L'institut Bergonié ayant sollicité une subvention, le Conseil décide d'allouer une aide de 100 €.

CDG33

Monsieur MOURLOT fait le compte rendu de la visite de Monsieur DURAND, conseiller en prévention, du Centre de Gestion de la Gironde. Cette mission d'assistance porte sur l'étude des conditions d'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail et l'analyse des postes ou locaux de travail. Un document unique sera établi pour définir les conditions de travail de chaque agent et donc un règlement intérieur « Hygiène et sécurité » signé par notre Personnel, sera affiché.

Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil que le règlement du cimetière sera mis au vote lors du conseil municipal de novembre.

La séance a été levée à 21 heures

Prochaine réunion le 7 novembre 2011 à 19 heures